

DELIBERATION SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Séance ordinaire du vendredi 10 mars 2023

Nombre de membres en exercice 11
 Nombre de membres présents 8
 Nombre de suffrages exprimés 8
 Abstention(s)

VOTES
Pour : 8
Contre :

Folio : 415
 n° 2023-02-04

Date de convocation : jeudi 2 mars 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Sylvain COUDERT délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Nathalie LE GALL après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	101 784.79	101 784.79	101 784.79	101 784.79	203 569.58	203 569.58
Total	101 784.79	101 784.79	101 784.79	101 784.79	203 569.58	203 569.58
Résultat de clôture						
Restes à réaliser						
Total cumulé						
Résultat définitif						

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents et représentés :

COURTET Elodie, FERLANDA Claude, OLLIER Marcel, PRADEL Maryvonne, DEVEDEUX Jean-Paul, LEPEITRE Laurence, GOURGEONNET Géraldine, COUDERT SYLVAIN

 **Le Maire**
Nathalie LE GALL

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 21/03/2023 et de la publication, le 21/03/2023
 A MONESTIER-MERLINES le 21/03/2023

 **Le Maire**
Nathalie LE GALL

RF
 SOUS-PREFECTURE D'USSEL (CORREZE)
 Contrôle de légalité
 Date de réception de l'AR: 21/03/2023
 019-211914106-20230310-2023_02_04-DE